

COMMUNE DE PERON
(Ain)

2026-A06

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PERON

Le 25 août 2026.

Objet : Election d'un(e) vice-président(e) délégué(e)

L'An deux mil vingt-six, le 25 août, le Centre Communal d'Action Sociale étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Françoise FERROLLET.

Date de convocation : 3 août 2026

Etaient présents : Mme Françoise FERROLLET (Maire), M. Jean-Christophe MARTIN (adjoint), Mme Nathalie MERIDJI, Mme Sandrine CHARVET, Mme Lorraine SIREILLES, M. Rodolphe COLLET (conseillers municipaux), M. Josiane GIROUD, Mme Nadine DESMARIS, (membres)

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mme Evelyne HUSSELSTEIN, M. Maxime LOMBARD

Excusés : Mme Maryline CUZIN, pouvoir à L. Sireilles, Mme Emilie CHAMBAZ, pouvoir à F. Ferrollet, Mme Pascale GUTHAPFEL (pouvoir à M. Lombard), Mme Chantal REGAZZONI, pouvoir à R. Collet, M. Didier GIRARDOT

Secrétaire de séance : Mme Alix TAVERNIER

Vu l'article 141 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 dite « 3DS » qui introduit l'élection d'un vice-président délégué au sein des conseils d'administration des CCAS,

Vu l'article L123-6 du code de l'action sociale et des familles relatif au fonctionnement du CCAS et du Conseil d'Administration

Vu la délibération du conseil municipal de Péron n° 2026-03-13 du 31 mars 2026 fixant le nombre d'administrateurs du CCAS

Vu les délibérations du conseil municipal de Péron n° 2026-03-16 du 31 mars 2026 et du 30 juin 2026 désignant les membres élus en son sein

Vu les arrêtés du maire du 23 avril 2026 et du 27 juillet 2026, désignant les membres nommés

Le maire, Présidente du CCAS, expose au conseil d'administration qu'il doit, dès sa constitution, élire « également un vice-président délégué, chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du vice-président ». Elle demande aux candidats à ce poste de se déclarer.

Est candidate : Mme Nathalie MERIDJI

Le conseil d'administration procède à l'élection du vice-président délégué au scrutin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	11
A déduire, les bulletins litigieux :	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6

Ont obtenu : Mme Nathalie MERIDJI : 11 voix

Mme Nathalie MERIDJI, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée vice-présidente déléguée et immédiatement installée.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, à Péron.
Pour extrait conforme,
La Présidente, Françoise FERROLLET

